

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

N°011

<b>OBJET : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU BOULEVARD JEAN JAURÈS - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ 25021</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 35	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt cinq septembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme BOUTALEB, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

**EXCUSES :** M. ARIAS donne pouvoir à Mme CHESA, Mme BERNARD donne pouvoir à Mme DOUTRES, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, M. ICHE donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

**ABSENT :** M. CHAMLAL.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 16 septembre 2025,

Par délibération n°020 du 10 avril 2025, le Conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de requalification du boulevard Jean Jaurès à l'entreprise EIFFAGE (11100 Narbonne) pour les montants suivants :

	Montant en € HT
Tranche ferme : Contre-allée du Bd Jean Jaurès "coté Bastide"	595 897,93 €
Tranche optionnelle 1 : Piste cyclable (implantée sur la chaussée actuelle)	117 584,32 €
Tranche optionnelle 2 : Contre-allée du Bd Jean Jaurès "coté Palais de Justice"	383 469,14 €
Total en € HT	1 096 951,39 €

Pour l'heure, seule la tranche ferme a été affermée et les travaux sont en cours.

Il est proposé de conclure un avenant d'un montant de 142 224,57 € HT prenant en compte trois catégories de modifications aux travaux initialement prévus au marché :

1. Des adaptations aux quantités de matériaux mis en place. Elles représentent une moins-value de 8 694,32 euros HT (- 6,11% du montant de l'avenant) ;
2. Des travaux supplémentaires utiles. Ils englobent le renforcement d'enrobés sur les rues d'accès à la Bastide et la modification du phasage initial du chantier. Ils représentent une plus-value de 57 469,97 € HT (+ 40,41% du montant de l'avenant) ;
3. Des travaux raisonnablement imprévisibles. Il s'agit d'une part, de demandes de l'Architecte des bâtiments de France (modification du traitement du pied de façades en enrobés drainants) et d'autre part, des travaux supplémentaires de reprise de la plateforme). Ils représentent une plus-value de 93 448,92 euros HT (+ 65,71% du montant de l'avenant).

Au total, le montant de l'avenant (142 224,57 € HT) représente une augmentation de 23,87% du montant initial de la tranche ferme. Dans cette enveloppe, les adaptations aux quantités de matériaux mis en place et les travaux supplémentaires utiles représentent une augmentation de 8,19% du montant initial de la tranche ferme.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 16 septembre 2025, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'autoriser monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250925-26649-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025

Publication : 02/10/2025